

## Jacques Delors, L'Acte unique européen: un moment de vérité

**Légende:** Le 21 novembre 1986, à l'occasion du dixième anniversaire de l'Institut universitaire européen(IUE) de Florence, Jacques Delors, président de la Commission européenne, trace les enjeux pour l'Europe de la mise en oeuvre de l'Acte unique européen (AUE).

**Source:** DELORS, Jacques. L'Acte unique européen: un moment de vérité. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1986. 40 p. (Conférence Jean Monnet, 9). p. 24-40.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2013

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/jacques\\_delors\\_1\\_acte\\_unique\\_europeen\\_un\\_moment\\_de\\_verite-fr-6e9a1db4-836e-4c08-9e92-041f91d2b89a.html](http://www.cvce.eu/obj/jacques_delors_1_acte_unique_europeen_un_moment_de_verite-fr-6e9a1db4-836e-4c08-9e92-041f91d2b89a.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## L'Acte unique européen: un moment de vérité

Mesdames et Messieurs,

Trop souvent le débat d'idées autour de la construction européenne oscille entre l'incantation politique et le pragmatisme sans perspectives. Il n'y a là, au fond, rien d'étonnant, dans une communauté qui au regard de l'histoire a grandi bien vite, passant en quelque treize années de six à douze pays membres, dans une communauté où plusieurs conceptions de l'Europe ont cherché et cherchent à coexister. Nous voyons ainsi aux deux extrémités de l'éventail conceptuel, d'une part, certains États privilégier les projets institutionnels, sinon politiques, ce saut qualitatif qui tient au cœur de tous les militants européens et, je dois vous l'avouer, à moi-même aussi. Et d'un autre côté, ceux qui ne retiennent de l'Europe, par réalisme, par conception, qu'une version utilitariste, ce qu'on a convenu d'appeler «l'intégration économique» avec, bien entendu, soyons objectifs, un certain prolongement politique. Cet affrontement latent nous devons le dépasser, le transcender, c'est la tâche qui nous incombe aujourd'hui, fût-elle modeste. Nous devons conseiller ainsi la persévérance, la ténacité dans l'action, avec l'ambition politique. Tel est l'enjeu de la période qui s'ouvre, telle est l'opportunité qui se présente, avec la prochaine entrée en vigueur de l'Acte unique. Oh, je sais mieux que quiconque les limites de cette réforme des traités de Rome; je partage les déceptions qu'elle a pu provoquer, au regard des espoirs nourris, notamment pour le projet d'union politique du Parlement, mené avec tant de détermination, par Altiero Spinelli; mais nous devons aujourd'hui tout faire pour que soient exploitées les possibilités de l'Acte unique, et que soit répondu aux nécessités et aux défis de l'époque moderne. Mais aussi, sans oublier les aspirations trop souvent négligées, des citoyens de notre Europe.

Il fallait donc, dans ce contexte, chercher les voies de la relance, car comment mobiliser ces aspirations? Comment répondre à ces besoins? Comment mobiliser ces volontés nouvelles? Je voudrais vous montrer que ce qui a été décidé correspond aux voies de la relance européenne. Ces attentes, qui ne sont pas toutes comprises dans l'Europe du possible, tournent autour du triptyque économie-technologie-défense. L'économie, c'est évident, pour retrouver le chemin de la prospérité de l'emploi; mais une économie au service d'un projet de société, au service de ce qui unit les Européens dans leur pluralisme, peut leur permettre de défendre leur identité, et nous retrouvons là et la dimension culturelle, et la dimension éducation.

Deuxième thèse, la technologie: afin que dans la bataille sans merci qui se livre actuellement, l'Europe puisse retrouver son rang et garder la maîtrise de son avenir, ce qui, vous en conviendrez, n'est nullement assuré aujourd'hui.

Et enfin, la défense: rappelez-vous les événements récents de Reykjavik, pour garantir notre sécurité, dont on pressent qu'elle risque de ne plus être assurée dans l'avenir, sans un sursaut de l'Europe elle-même.

Voilà les trois voies essentielles de la relance. Et j'aurais pu, bien entendu, privilégier l'une d'entre elles, mais il se trouve que l'Acte unique porte surtout sur l'économie et sur la technologie. Si l'Europe pouvait apporter la démonstration que la conjonction de ces politiques et de ces forces économiques constitue un facteur clé pour la reprise de l'activité et la restauration de l'emploi, alors, n'emporterait-elle pas l'adhésion?

Cette démonstration, la Commission l'a proposée au Conseil de ministres, il est temps de le rappeler. Elle l'a proposée et dans sa dimension conjoncturelle, et dans sa dimension structurelle, et pour le court terme. Pour le court terme, et sans entrer dans un économisme qui n'est pas de mise dans cette enceinte, c'est la stratégie de coopération pour une croissance plus riche en emplois, c'est la stratégie récemment soutenue, appuyée, je tiens à le souligner, par une déclaration commune au niveau européen du patronat et des syndicats. Vous en connaissez le contenu et les objectifs, il ne s'agit pas de tourner le dos à la rigueur indispensable, mais que chaque État membre veuille bien utiliser ses marges de manœuvre, par exemple en matière de taux d'intérêt ou de politique budgétaire, et le chômage pourra être réduit de 30% en cinq ans. Ce n'est pas un rêve, c'est une démonstration qui a été faite; nous proposons d'accompagner cette stratégie de mesures relevant de la politique de l'emploi, visant plus particulièrement le chômage de longue durée. Tel est le sens des propositions que j'avais faites au nom de la Commission au Conseil européen de La Haye, et qui - je l'espère tout au moins - feront l'objet d'orientations concrètes à adopter par le prochain Conseil européen, au début

décembre, à Londres. Car si le niveau général du chômage a tendance à se stabiliser, vous le savez, la part du chômage de longue durée continue de progresser, et ce faisant, elle constitue une source importante de ce qu'il est convenu d'appeler «la nouvelle pauvreté». Si l'Europe ne peut pas tout faire, qu'au moins, dans ce domaine, elle donne l'exemple d'une action pertinente et efficace.

A long terme, maintenant. La démonstration qui n'est plus à faire, c'est celle de la réalisation d'un grand espace économique et financier européen, un marché supérieur en dimension à celui dont disposent déjà nos concurrents américains et asiatiques. Vous le savez, la seule perspective de ce grand marché sans frontières exerce déjà un effet d'entraînement, un effet de stimulation. Il incite les entreprises à coopérer, à échanger davantage, ne les décevons pas. Je vous rappelle que lorsqu'on a supprimé les droits de douane internes au début de l'histoire de la Communauté, tous les pays européens en ont bénéficié; nos échanges ont été multipliés entre nous par cinq, mais depuis les années 70, l'évolution de ces échanges, rapportée à nos richesses nationales, a stagné. Avec la suppression des barrières physiques, techniques et fiscales, qui segmentent notre marché, qui font de l'Europe un ensemble de féodalités économiques, un puissant facteur d'accélération jouera en faveur de notre compétitivité et de notre développement. Parallèlement, la libre circulation des capitaux jouera un rôle puissant de convergence et d'intégration des économies, par une meilleure allocation des ressources, par le développement du capital à risque. Il existe, bien que certains pays membres n'en soient pas convaincus, une relation dialectique entre coopération monétaire et coopération économique. J'ajouterai simplement qu'en ce domaine de la libération des capitaux, qui participe de la logique du grand marché, une étape significative vient d'être atteinte, lundi dernier, et la presse italienne ne s'y est pas trompée. Nous avons adopté, en cinq mois, une étape significative pour le développement de nos marchés financiers. Quand on se rappelle que certains pays faisaient de cette libération un préalable à tout renforcement du système monétaire européen et à toute promotion de l'Écu, on voit quelle perspective s'ouvre désormais grâce aux progrès réalisés cette semaine. Ces progrès ont été obtenus, je dois le souligner à nouveau, dans un délai rapide: cinq mois entre le dépôt de la directive et son adoption. Ce qui, vous en conviendrez, réduit quelque peu les accusations de bureaucratie lancées contre les affaires communautaires. Bien entendu, la libération des mouvements de capitaux, ce n'est pas la monnaie européenne. Cette monnaie européenne n'est pas pour demain, ni pour après-demain, mais elle fait partie du rêve européen, c'est le sujet le plus populaire, si j'en crois le nombre des articles de presse. L'espace monétaire lui, condition de cette monnaie européenne, l'espace financier est à notre portée, il ne produira tous ses effets favorables que si les pays membres renforcent leur coopération monétaire. C'est notre rendez-vous l'année prochaine. Et si cette coopération européenne est renforcée, l'Écu connaîtra de nouveaux développements et pourra devenir une monnaie de réserve. L'Europe répondra enfin à la demande qui lui vient de partout, jouer son rôle dans les affaires internationales, mais en prenant sa part de responsabilité, et je retrouve là des idées que je défends, et je ne suis pas le seul, depuis longtemps, en faveur d'un système monétaire mondial plus stable et plus efficace, parce que basé sur plusieurs monnaies de réserve dont l'Écu européen. Tel est l'engrenage du succès, il ne faut pas l'arrêter un seul instant.

Mais cet espace sans frontières que nous voulons construire, n'a-t-il pas pour finalité dernière la libre circulation des Européens? Leur rassemblement? Pour qu'ils puissent travailler ensemble, créer ensemble, et pas seulement dans le domaine économique. L'effort économique ne vaudrait rien, sans ce supplément d'âme qui proviendra de l'échange culturel, du sentiment d'appartenance à un ensemble commun, sans rien renier de nos patries respectives. Nous tentons dès à présent de le favoriser, même si formellement, l'éducation et la culture ne sont pas incluses dans les traités de Rome; nous tentons de le favoriser non pas pour empiéter sur d'autres prérogatives, je tiens à le souligner aussi, mais dans la perspective affirmée (par les chefs d'État et de gouvernement) de l'Europe des citoyens, à moins que l'on considère que ce que disent nos chefs d'État et de gouvernement n'a pas de sens. Nous devons mettre en oeuvre des programmes, sans discuter des heures et des heures, médiocrement, sur des questions institutionnelles, ou sur des sommes, dont l'enjeu n'a rien à voir avec l'objectif qui est recherché. C'est ça le devoir que nous ont assigné les chefs d'État et de gouvernement, permettre à plusieurs dizaines de milliers d'étudiants d'aller suivre une partie de leur scolarité, ou un stage, dans une université ou dans un autre pays membre. Ces initiatives s'ajoutent et ne se substituent pas à celles prises sur un plan bilatéral par plusieurs pays membres, par les régions ou les «Länder». C'est cela que nous voulons faire, l'Europe des citoyens. La Commission ne mène aucune querelle institutionnelle, nous ne sommes pas des concurrents du droit ou de la compétence, et nous prenons au sérieux ce que disent nos chefs d'État ou de gouvernement. Je vous rappelle l'article 128 du traité de Rome, qui prévoit l'établissement

de principes généraux pour la mise en oeuvre d'une politique commune de formation professionnelle, ce qui devrait intéresser aussi bien les milieux universitaires que les milieux professionnels. Cette politique européenne de formation professionnelle, prévue dans le traité, se nourrirait des innovations déjà réussies dans certains pays, elle contribuerait à la lutte contre le chômage, elle aiderait à l'innovation indispensable de nos systèmes éducatifs, afin que chacun apprenne à apprendre tout au long de sa vie, afin que chacun possède à la fois le savoir et le savoir-faire, afin que chacun soit en mesure de maîtriser ses problèmes, privés ou professionnels, afin que chacun puisse s'adapter à un monde en changement rapide. Je lance l'idée d'un droit de chaque Européen à la formation permanente, la possibilité de retourner à l'école tout au long de sa vie, dans des formes adaptées. Et quand je dis dans des formes adaptées, cela peut se faire selon les traditions législatives ou conventionnelles de chaque pays, mais ne laissons pas cet article 128 plus longtemps sans suite.

Dans le même esprit, je proposerais que partout dans la Communauté soit enseignée, dès l'école primaire, une autre langue européenne. Cette idée est déjà mise en pratique avec succès dans certains pays membres. La perspective de l'espace sans frontières, la multiplication des chaînes de télévision et des réseaux d'information appellent en effet à valoriser notre richesse linguistique, elle nous appelle aussi à faciliter notre communication, nos échanges, nos projets communs, nos créations culturelles. Et pour cela, encore faut-il être capables de se comprendre, et de dialoguer.

Enfin, profitant de ce que les ministres de l'Éducation ont bien voulu assister à cette cérémonie du dixième anniversaire, je voudrais faire une troisième proposition: pour un enseignement de l'histoire européenne qui, sans masquer les erreurs ni atténuer les tragédies du passé, exposerait les facteurs de permanence et d'unité qui forgent l'Europe aujourd'hui. Vous le savez peut-être, nous avons encouragé la réalisation d'un manuel d'histoire de l'Europe, sous la conduite du professeur Duroselle et d'un comité scientifique d'historiens européens du plus haut niveau. Je peux vous annoncer que ce manuel sera disponible à la prochaine rentrée scolaire, en 1987, et j'espère que les ministres de l'Éducation lui réserveront le meilleur accueil afin que, parallèlement au manuel classique d'histoire, celui de notre Europe vienne donner l'éclairage qui nous semble indispensable.

Mesdames et Messieurs, travailler ensemble à relever le même défi dans les vastes espaces et cultures différentes mais voisines, relevant au total de la même famille, de la même sensibilité, de la même conception de l'homme et de la société, fonder notre développement commun sur les échanges humains et culturels, voilà notre perspective et notre destin, qui trouvent déjà un début de réponse et de réalisation dans différents domaines, et ce qui me permettra de dire quelques mots, mais quelques mots seulement, de la technologie et puis de la défense.

La technologie: ici le défi est particulièrement sensible et concret. Nous observons en effet que si les entreprises européennes maintiennent leur position dans les secteurs de pointe, avec sans doute une exception pour les télécommunications, encore que dans ce domaine je ne puisse m'empêcher, dans une courte parenthèse, de penser au formidable enjeu qui est en cause actuellement, et qui malheureusement est freiné par des susceptibilités ou des bureaucraties orgueilleuses. Si j'ai placé la technologie parmi les préoccupations majeures de nos concitoyens, c'est d'une part parce que les enquêtes d'opinion nous montrent qu'elles citent au premier rang de priorité la maîtrise de l'Europe de ces nouvelles technologies. De ces nouvelles technologies dépend la compétitivité de deux tiers de l'économie, et de plus de la moitié de l'emploi; et d'autre part, c'est pour vous informer du succès que rencontrent nos initiatives en matière de technologie auprès des entreprises, des centres de recherche et des universités. C'est là un des grands mérites d'ESPRIT, notamment - je cite un programme communautaire - mais c'est aussi le mérite des centres gouvernementaux d'avoir fait prendre conscience aux entreprises européennes de la nécessité des avantages qu'elles ont à travailler ensemble sur des projets communs, et elles le font de plus en plus. Là aussi existe une demande que l'Europe ne doit pas décevoir, c'est une voie obligée pour retrouver le chemin de la croissance et de l'emploi; et puisque j'ai placé cet exposé sous le signe du pragmatisme et du concret, je voulais vous dire qu'en tant que président de la Commission, j'attends que le Conseil de ministres approuve le programme raisonnable mais indispensable que nous lui avons proposé pour les cinq années à venir. En proposant ce programme, nous n'avons pas pratiqué la surenchère, nous ne jouons pas au poker avec l'Europe, nous attendons des ministres qu'ils répondent dans le même esprit et sur le même plan. Ce sera le

premier texte de la volonté d'appliquer l'Acte unique. La Commission pour sa part en tirera toutes les conséquences. Je voudrais, pour terminer, simplement évoquer la défense, parce que ma tentation première eût été de ne vous parler que de ce sujet là.

Dans une époque troublée, dans une époque troublante, dans cette période de langueur mais marquée par le terrorisme, je pense que la défense doit solliciter nos réflexions. Je sais que je me situe ici clairement en dehors des compétences de mon instruction; le sujet est encore tabou, il a été évoqué, comme vous le savez, sans succès au sein de l'union de l'Europe occidentale. Pourtant, la question de la défense de l'Europe a de nouveau un regain d'actualité, que l'on songe au bouleversement qu'apporterait la mise en oeuvre du programme américain IDS, que l'on réfléchisse un instant à ce qu'auraient pu être les conclusions ou à ce que pourraient être les conclusions des entretiens entre le président Reagan et M. Gorbatchev, en fonction de ces événements. Même si nous ne sommes pas compétents en matière stratégique, chaque Européen s'interroge sur la place et le rôle de l'Europe dans ce débat entre les puissances, un débat qui nous concerne, qui met en cause l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Je vous dis, la question est dramatiquement simple. Vous ne pouvez pas ne pas y répondre: avons-nous, nous les Européens, la volonté de défendre notre indépendance et nos libertés en toute circonstance? Cultivons-nous chez nous l'esprit civique, l'esprit de défense sans lequel rien n'est possible? Voulons-nous nous doter, quels que soient les sacrifices, quels que soient les choix, des moyens qui confèrent la crédibilité et la force indispensable à notre volonté? Jamais, Mesdames et Messieurs, cette question rarement évoquée ne s'est posée autant à nos consciences et à nos volontés politiques. J'invite simplement chacun à multiplier les réflexions sur ce sujet. Si nous avons le sentiment de notre solidarité, nous ne pouvons occulter cette question. Nous y pensons également, à propos de notre coopération technologique.

Voilà les voies de ce qu'on appelle la relance de l'Europe, voilà les chantiers terribles qui nous attendent, car la question de la défense, je le répète, est terrible.

J'en reviens, à propos de ce qui a été décidé, à l'Europe du possible, j'en reviens aux grands objectifs immédiatement de notre ressort. Ces objectifs sont officialisés solennellement dans l'Acte unique, qui prévoit un certain nombre de dispositions destinées à améliorer le processus des décisions et à les démocratiser, en associant davantage le Parlement européen. Cette réforme, la première de cette importance, du traité de Rome pose en effet la base économique et sociale de la relance de l'Europe, après des années de stagnation. Tous ces objectifs sont indissolublement liés, le grand marché, la coopération technologique, le renforcement du système monétaire européen, la cohésion économique et sociale, et la dimension sociale de l'action collective. Le processus qu'ils prévoient va profiter de facteurs d'accélération, mais la réalisation de ses objectifs va aussi sans doute se heurter à un certain nombre d'obstacles. Ces obstacles ne pourront être surmontés que par une vigilance et une détermination des institutions européennes, du Parlement européen, de la Commission et des opinions publiques. Commençons, pour être optimistes, par ces facteurs d'accélération: je pourrais citer en premier lieu la logique interne très forte de la réalisation de l'espace sans frontières. Le grand marché, c'est un peu le jeu de domino, la suppression d'une barrière entraînant la levée d'une autre, et ainsi de suite, faisant en sorte que le mouvement ne s'arrête pas. Je mentionnerai surtout l'engagement vers cet objectif des chefs d'entreprise; Max Kohnstamm, qui est ici, pourra vous dire que lorsqu'il a été question du traité de Rome, les chefs d'entreprises n'étaient pas parmi les plus grands supporters. Ils le sont devenus aujourd'hui. Pourquoi? Parce qu'ils appellent de leurs vœux ce grand marché, qui sera demain le cadre naturel de leur activité. Ce grand marché leur permettra de mobiliser des moyens supérieurs, il leur offrira de nouveaux débouchés. Quant aux forces syndicales, elles y sont également favorables, le congrès de la confédération européenne des syndicats en 1985 a fait du grand marché un de ses objectifs prioritaires. Au même titre, d'ailleurs, et c'est normal, que la réalisation d'un espace social européen, au sein duquel les syndicats estiment que se diffuseront les meilleurs systèmes de protection sociale et d'amélioration des conditions de travail. Les chefs d'entreprise, les organisations syndicales, aujourd'hui plus farouches partisans de la relance européenne que les hommes politiques, c'est là la vérité. D'où l'importance que la Commission attache au dialogue social que j'ai lancé dès mon entrée en fonctions et qui porte déjà ses fruits, l'Acte unique en fait d'ailleurs mention. Cette attente de tous les producteurs, patrons ou salariés, nous ne devons pas la décevoir. Si le pas décisif vers ce grand marché n'était pas fait, alors je vous le dis, nous perdrons très vite notre crédibilité. Cela signifierait que dans une situation caractérisée par une mondialisation croissante de l'économie, les entreprises ne considéreraient plus la

dimension européenne comme un élément de leur stratégie. La construction européenne perdrait tout à la fois son moteur et l'une de ses finalités, le progrès économique et social. D'où un autre test de notre crédibilité. Je vous l'ai dit - c'est un sentiment personnel - il faut qu'avant la fin de 1987 (il ne reste que douze mois), nous ayons progressé dans cinq domaines clés: la libération des mouvements de capitaux, l'ouverture des marchés publics, l'adoption de normes communes, le renforcement de la coopération technologique et la concertation sociale. Les pays membres doivent comprendre que le temps nous est compté. L'Europe à nouveau avance, mais l'histoire, hélas, va plus vite qu'elle! Et l'Europe doit s'en rendre compte. Pour que se concrétise cette relance dont je viens de parler, il faut des institutions qui fonctionnent mieux, il faut des institutions qui soient moins bureaucratiques. Soyons au clair sur la bureaucratie dont on nous rebat les oreilles! La bureaucratie commence quand les douze pays membres prennent une décision et que les douze fonctionnaires chargés de son exécution multiplient les entraves. Or, c'est cela exactement la vie quotidienne de la Communauté. La bureaucratie domine, lorsque le Conseil de ministres a sur sa table depuis dix ans, depuis cinq ans, des projets qu'il refuse de discuter. Il fallait donc s'attaquer à ces comportements et à ces blocages. Mieux décider et agir plus efficacement, tel était l'esprit des propositions que la Commission a faites à la conférence intergouvernementale, et qui n'ont été adoptées, hélas, que partiellement. Toutefois, ce qu'apporte l'Acte unique en ce domaine est très important, puisque deux tiers des décisions concernant le noyau central, le grand marché sans frontières, puisque les décisions concernant le programme sectoriel des technologies, les décisions concernant les questions sociales, les décisions concernant les politiques structurelles, après que l'accord a été fait à l'unanimité sur les grandes orientations, toutes ces décisions pourront être tranchées par un vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil de ministres. L'élan est d'ailleurs donné, puisque avant même la mise en oeuvre de cet Acte unique on ne vote déjà plus à la majorité au sein du Conseil. C'est pourquoi, l'Acte unique, reflet de l'Europe possible, est notre moment de vérité, le moment de vérité de l'Europe, à la fois pour le fonctionnement des institutions, et pour la direction que nous voulons donner à l'ensemble européen. Rien ne servirait de rêver à autre chose avant d'avoir donné la preuve, par notre volonté quotidienne, que nous franchirons ce premier pas. Les atouts existent pour réaliser cette Europe du possible, cette Europe indispensable pour renouer avec les plus hautes ambitions politiques. Mais rien n'est joué, rien n'est gagné. Je voudrais m'attacher, pour terminer, à souligner le caractère crucial que revêtira, en 1987, le rendez-vous que l'Europe aura avec elle-même. Il s'agira, en 1987, d'engager le processus menant à la réalisation des objectifs de l'Acte unique, mais ce processus ne pourra s'enclencher, ces grands objectifs se réaliser, que si des conditions très précises sont réunies: la volonté politique des États membres: facile à dire, penserez-vous; c'est vrai, mais je vous le répète, l'Acte unique nous permet de décider à la majorité, au lieu de l'unanimité, dans un certain nombre de cas. Naturellement, nul ne peut contraindre les États membres, c'est une affaire de volonté politique et aussi de technique procédurale. Je dois dire à ce sujet qu'il faut entrer, hélas, dans les détails, et qu'il conviendrait malheureusement aussi de penser au règlement intérieur du Conseil de ministres. C'est un élément qui peut paraître secondaire, mais si ce règlement prévoyait le recours automatique à la procédure du vote, nous aurions une chance de sortir de la bureaucratie que j'évoquais tout à l'heure. Nous aurions une chance de sortir du cimetière des résolutions non appliquées, où vont mourir nombre de communiqués de sommets européens, où vont dormir de trop nombreuses propositions faites par la Commission. La volonté politique des États membres, nous la jugeons déjà à cette réforme du règlement intérieur du Conseil de ministres.

En second lieu, un rôle accru de la représentation européenne, mieux inscrire le Parlement européen dans le processus législatif. Beaucoup d'espoirs, vous le savez, avaient été placés dans l'élection au suffrage universel du Parlement européen; mais en réalité ce Parlement n'est pas parvenu à se situer correctement dans l'élaboration des actes législatifs. En revanche, il joue son rôle dans le débat public, il y excelle souvent, il est notre conscience, il est un carrefour indispensable. Mais il lui reste à jouer son rôle dans l'élaboration des actes législatifs, dans le processus de constitution d'une communauté de droit. C'est pourquoi l'Acte unique a prévu une procédure dite de coopération qui lui permet, au cours d'une double lecture, de contribuer à l'élaboration de cette communauté de droit dans les domaines les plus importants. Je dois vous le confesser, nous attendons beaucoup de cette relance de la coopération avec le Parlement européen. Et je peux vous assurer que la Commission fera l'impossible pour qu'elle réussisse. Au Parlement européen de saisir cette chance, de s'imposer comme le partenaire indispensable, mais efficace, dans la construction européenne.

Sans volonté politique, sans rôle accru du Parlement européen, mais aussi sans pouvoir d'exécution de la

Commission, rien ne serait possible, même dans l'Europe du possible. Mieux décider, mais aussi mieux agir; la Commission a les pouvoirs d'exécution, ou plutôt elle devrait les avoir. J'ai été surpris, alors que je croyais bien connaître la Communauté, de constater qu'après une décision du Conseil, la Commission devrait emprunter un véritable parcours du combattant pour appliquer quoi? Uniquement ce qui avait été décidé par le Conseil de ministres. C'est l'enjeu de la confrontation, pour l'instant cordiale mais ferme, mais qui peut tourner à l'affrontement qui oppose le Conseil à la Commission. Car la Commission ne peut pas céder sur la possibilité qui doit lui être donnée d'assumer son devoir, c'est-à-dire d'exécuter les décisions dans l'esprit et dans la lettre de l'Acte unique. Voilà donc, Mesdames et Messieurs, le cadre du «que faire», et du «comment faire». Je vous l'ai dit, je vois quatre types de difficultés après ces thèmes d'espoir, et parmi ces thèmes de difficultés la tension, dont on parle maintenant beaucoup trop, entre le nord et le sud de l'Europe. Il vaut mieux en parler franchement: cette tension, d'ailleurs, a des effets positifs, et l'arrivée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal en comporte beaucoup. Mais je dois le dire, cette tension a aussi des effets pervers. Prenons un exemple: si trois ou quatre pays veulent coopérer dans tel domaine de la recherche, la biotechnologie par exemple, il ne faut pas que des pays qui ne participeraient pas à cette action demandent immédiatement une compensation financière! Tout serait vite bloqué! Dans un autre ordre d'idées, les pays les plus compétitifs se feraient beaucoup d'illusions s'ils croyaient pouvoir obtenir le grand marché sans payer le prix de la cohésion. Il ne s'agit que d'un prix budgétaire? Il s'agit d'agir dans l'esprit communautaire, sinon l'Europe des Douze éclaterait. Il convient donc de prévenir de tels comportements en s'engageant résolument vers plus de cohésion économique et sociale dans la Communauté. Deuxième frein possible: ce que j'appellerais, dans une expression franco-français, la tentation de la moyenne arithmétique. Cela mérite explication. Je veux dire par là que l'Europe est une sorte de flottille, certains vont vite, d'autres plus lentement. Si le point de convergence se fait sur le milieu du convoi, il n'y aurait pas d'avancée, il n'y aurait pas d'Europe, il n'y aurait pas d'accord. Par exemple, on ne forcera pas les Allemands et les Danois à s'aligner sur les conditions de vie, de travail, de protection sociale inférieures à celles qu'ils connaissent aujourd'hui! Ce serait absurde! A quoi bon faire l'Europe, si ce n'est pas l'Europe du progrès?

La troisième difficulté, c'est la mise en oeuvre de ce qu'on appelle la différenciation. Mot barbare, qui signifie qu'il faudra accepter dans certains domaines que l'on puisse progresser à quatre ou cinq pays, quitte à ce que les autres les rattrapent ensuite. Il ne faut pas tuer dans l'oeuf le dynamisme de la Communauté. L'on verra si les pays qui pratiquent, et c'est normal, une grande rigueur budgétaire, sont capables de donner à cette Europe de trente ans les moyens de s'assumer. C'est pourquoi, si l'on veut encore parler de communauté, pas seulement d'une zone de libre-échange, il importe de se mettre d'accord sur les critères de l'action que l'on veut mener au niveau de la Communauté, et non pas simplement sur une addition des actions nationales.

Ces critères sont au nombre de cinq, je les indiquerai brièvement: *premièrement*, appliquer les décisions et faire respecter les règles du jeu, c'est la Communauté de droit.

*Deuxièmement*, renforcer la coopération entre les États membres, et aussi l'adaptation de la politique agricole commune, la coopération par excellence, aux exigences du monde actuel, mais dans le respect de ses principes fondamentaux.

*Troisièmement*, (et nous souffrons actuellement de cette absence) dans le monde parler d'une seule voix et agir en commun sur la scène internationale, pas seulement pour défendre nos intérêts légitimes, mais pour répondre à la demande d'Europe, qui nous vient de partout, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, pour renforcer les chances de la paix, de la liberté, de la justice. Serons-nous les derniers, nous en Europe, à croire à notre Europe? Alors que chacun d'entre nous, qui va à l'extérieur de cette Europe, s'aperçoit que l'on nous demande d'agir, de parler, d'intervenir, de remédier au désordre du monde.

*Quatrième objectif-critère*, soutenir le développement des régions par des programmes intégrés, par des subventions aux projets d'infrastructures, par des techniques pour la formation, dont j'ai déjà parlé, pour le marché du travail.

Et enfin, *cinquième critère* de l'action communautaire, favoriser les innovations, et dans cette action, diffuser les expériences réussies.

Si je vous ai cité ces critères, c'est parce qu'ils constitueront la base des propositions que la Commission présentera à la fin de cette année, pour faire en sorte que le rendez-vous que l'Europe des Douze a avec elle-même soit réussi. En réalité, la Communauté est confrontée à un choix entre trois scénarios possibles du grand marché, qui est l'élément clé de nos stratégies. Il faudra choisir entre, ou bien, un faux grand marché, où subsisteraient spécificités et besoins nationaux et dont au total nos économies ne tireraient pas partie: ou bien, une zone de libre-échange, sans effort de régulation, soumise à des politiques économiques divergentes, et j'ajouterais sans conscience, sans âme, sans volonté politique. Ou bien, enfin, un véritable espace économique conscient, solidaire, et par là même susceptible de déclencher la synergie nécessaire pour faire converger nos politiques économiques, pour mener vers l'union européenne. La troisième voie est la seule qui soit dans l'esprit de l'Acte unique, elle est la seule qui soit digne de ce que l'on attend de nous, c'est notre enjeu.

Voilà donc esquissé le triangle magique du «grand rendez-vous» de l'an prochain, l'Acte unique, la mise à niveau des politiques et instruments communautaires, la volonté politique des institutions européennes, toutes les institutions. Quant à nous, à la Commission, et je suis heureux que mon collègue Ripa di Meana soit venu ici aujourd'hui, pour ce dixième anniversaire, il le sait; notre volonté est entière, là est notre honneur de vouloir atteindre à cette Europe du possible, qui donnera force aux projets politiques correspondant à nos convictions les plus profondes. En faisant ainsi, nous rendrons l'hommage qui leur est dû aux éminents militants de l'Europe unie, qui nous invitent aujourd'hui à agir avec plus de détermination. Eux, Mesdames et Messieurs, qui ont le mérite de dessiner l'Europe de notre idéal, nous pressent aujourd'hui de leur être fidèles, en commençant par l'Europe du possible.

Je vous remercie.